

ARRETE N° 125 /MEF/OTR/CG/CDDI

**fixant la liste de matériels et produits affectés sur le plateau continental en
exonération des droits et taxes de douane**

LE MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

Vu la loi n° 2012-016 du 14 décembre 2012 portant création de l'Office Togolais des Recettes (OTR) modifiée par la loi n°2015-011 du 02 décembre 2015 ;

Vu la loi n° 2018-007 du 25 juin 2018 portant code des douanes national en son article 230 ;

Vu le décret n° 2016-017/PR du 18 février 2016 portant attributions, organisation et fonctionnement de l'Office Togolais des Recettes ;

Vu le décret n°2017-112/PR du 29 septembre 2017 fixant les attributions du ministre et portant organisation et fonctionnement du ministère de l'économie et des finances ;

Vu le décret n°2019-004/PR du 24 janvier 2019 portant composition du gouvernement, ensemble les textes qui l'ont modifié ;

Sur proposition du commissaire général ;

ARRETE :

Article 1^{er} : Le présent arrêté fixe conformément à l'article 230 de la loi n° 2018-007 du 25 juin 2018 portant code des douanes national la liste de matériels et produits affectés sur le plateau continental en exonération des droits et taxes de douane.

Article 2 : Les matériels industriels destinés à être utilisés sur le plateau continental dans le cadre de la recherche ou de l'exploitation des hydrocarbures ou d'autres substances minérales et organiques sont exonérés de tous droits et taxes de douane.

Il s'agit des bateaux-dragueurs, plates-formes de forage ou d'exploitation flottantes ou submersibles, bateaux-phares, bateaux-pompes, pontons-grues, docks flottants et leurs accessoires utilisés dans la prospection, le forage et l'exploitation des gisements de pétrole situés au large des rivages du Togo.

Article 3 : Les pièces de rechange et les produits nécessaires au fonctionnement et à l'entretien de ces matériels bénéficient également de la même exonération.

Article 4 : Le commissaire général de l'Office Togolais des Recettes est chargé de l'exécution du présent arrêté qui est publié au Journal officiel de la République Togolaise.

Fait à Lomé, le 08 A JUIN 2020

Le Ministre de l'Economie et des Finances

SIGNE

Sani YAYA

Pour ampliation,
Le Secrétaire Général



Badanam PATOKI

Ampliations :

- MEF/Cab..... 02
- S.G..... 01
- CG..... 01
- CDDI..... 01
- CI..... 01
- Ttes Dir/Div..... 01
- Ts Bur/Poste/Brig..... 01
- PAL..... 01
- Archives..... 01
- JORT..... 01